

Volume 1, # 17, Octobre 2022

Le lien *des*



Gasérahbliens



Photo : Kathleen Gamache

Mot du maire

Bonjour,

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à l'embauche de monsieur Guillaume Roy en tant que responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales. Il s'occupera également du déneigement avec monsieur Jean-Luc Cliche. Une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Jules nous permet de créer un poste à temps-pleins, donc c'est un partenariat gagnant. Nous souhaitons la bienvenue à monsieur Roy dans notre équipe dynamique.



Autre chose, un pilier du développement régional nous a quitté récemment. Monsieur André Spénard a eu une vie politique engagée en plus d'une vie professionnelle chargée. La municipalité est fière de souligner son apport à la région. Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille et amis.

À la prochaine!

Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **6 septembre**, le conseil municipal :

- Abolit le poste de directeur des travaux publics et celui du second chauffeur en déneigement ;
- Embauche, monsieur Guillaume Roy comme responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales ;
- Prend connaissance du rapport d'étude des besoins en lien avec le pont de Saint-Joseph ;
- Demande à la ville de Saint-Joseph la possibilité que nos citoyens puissent disposer de leurs gros rebuts à leur point de dépôt ;
- Accepte les nouvelles modalités du renouvellement du système d'alertes et de notifications de masse ;
- Autorise l'achat d'un chapiteau pour l'organisation d'événements extérieurs.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **4 octobre**, le conseil municipal :

- Autorise qu'un montant de 60 000 \$ du surplus non affecté soit approprié à l'année financière 2022, pour combler le déséquilibre budgétaire en lien avec l'imprévu de l'achat de la chargeuse-pelleteuse de marque JBC ;
- Prend connaissance du rapport semestriel en date du 28 septembre 2022 ;
- Donne avis de motion et adopte le projet de règlement numéro RM-SQ-4 concernant les alarmes anti-intrusion et applicable par la Sûreté du Québec ;
- Forme le comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **1er novembre à 19 h 30, au 135, rue Ste-Christine, au local numéro 200.**

Veillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Futur bureau municipal

Il y a eu beaucoup de changements sur le chantier du bureau municipal dans les dernières semaines. Les joints et la peinture ont été faits, les portes de garage ont été posées. Le revêtement extérieur débutera sous peu. Vous pouvez donc voir dans l'ordre, la partie réception et le corridor vers les bureaux, l'entrepôt à sel et une vue d'ensemble sur l'avancement des travaux.



Photos : Marie-Josée Mathieu

Rapport semestriel

Les membres du Conseil prennent connaissance du deuxième rapport budgétaire de l'année 2022 qui révèle qu'en date du 28 septembre 2022, les dépenses s'élèvent à 1 408 752 \$ et les recettes à 1 662 325 \$ sur un budget de 3 590 368 \$.

Saison de déneigement 2022-2023

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est heureuse de vous annoncer que notre équipe de déneigement sera composée de Messieurs Jean-Luc Cliche et Guillaume Roy pour la saison 2022-2023.

Retour sur le Social familial des Josérabliens

Nous avons eu droit à un très bel après-midi au "Social des Josérabliens". Nous y avons vu beaucoup de beau monde, abondamment de sourires et nous avons fait de belles rencontres. Cet événement a été un véritable succès, bien au-delà de nos attentes! Merci à vous tous de vous être joint à nous et d'y avoir participé en grand nombre. Félicitations à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'organisation! Merci de nous avoir permis de se rencontrer. Nous tenons également à remercier nos précieux commanditaires qui ont offert les prix pour le rallye : Fleuriste Poésie Florale St-Joseph, Jardinier Huard Inc et Salon Prestige Esthétique.



Photos : Marie-Josée Mathieu

Grippe aviaire : Vigilance maintenue

La grippe aviaire est une maladie causée par un influenza virus de type A qui affecte les oiseaux. Elle peut provoquer des symptômes sévères et la mort d'un nombre important d'oiseaux dans les élevages de volaille. La propagation de ce virus peut avoir des conséquences dévastatrices pour les entreprises agricoles.

Cette maladie peut se transmettre entre les animaux et les humains. Les cas de grippe aviaire chez les humains sont cependant rares. La grippe aviaire, plus précisément l'influenza aviaire de sous-types H5 et H7, est une maladie à déclaration obligatoire.

Oiseaux sauvages

En tant que citoyen, vous pouvez signaler la présence d'oiseaux sauvages morts ou moribonds en communiquant avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au **1 877 346-6763**. Selon certains critères, les spécimens pourront être récupérés pour analyse par les agents de protection de la faune. Toutefois, si vous êtes dans un secteur où plusieurs mortalités d'oiseaux sauvages sont rapportées, vous pouvez vous débarrasser des carcasses de façon sécuritaire. Suivez le protocole pour [se débarrasser de façon sécuritaire d'une carcasse d'oiseau sauvage mort](#), disponible sur [Quebec.ca](#).

Prévention et biosécurité pour la volaille d'élevage

En tant que propriétaire d'une basse-cour ou d'un petit élevage d'oiseaux, vous devez savoir que le risque pour vos oiseaux de contracter le virus de l'influenza aviaire est **actuellement élevé**. **Les mesures de prévention et de biosécurité doivent être appliquées rigoureusement en tout temps et le niveau de vigilance doit demeurer élevé.**

Les exigences prévues selon le [Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs](#) doivent être respectées pour éviter les contacts avec les oiseaux sauvages :

- Les oiseaux domestiques doivent être gardés dans un bâtiment ou un espace clôturé pour éviter qu'ils puissent en sortir librement.
- Les mangeoires et les abreuvoirs de vos oiseaux doivent être protégés : aucun palmipède migrateur ne doit pouvoir y accéder ou les souiller.
- L'eau de surface ne doit pas être utilisée pour abreuver les oiseaux ni pour nettoyer le matériel et les bâtiments.

Il est interdit de garder à la même adresse civique des oiseaux domestiques et des palmipèdes migrateurs. Le MAPAQ recommande également aux propriétaires d'oiseaux d'élevage :

- D'éviter tout contact direct ou indirect avec les oiseaux sauvages en confinant les oiseaux d'élevage dans un bâtiment fermé lorsque possible, sinon dans un enclos avec toit (ex. : filet).
- D'éviter d'attirer les oiseaux sauvages par la présence de nourriture, de plans d'eau ou d'accumulation d'eau au sol à proximité de l'enclos.
- De nettoyer et désinfecter tout véhicule ou équipement avant chaque entrée ou sortie du lieu d'élevage.
- De limiter l'accès à la ferme aux personnes autorisées seulement et de s'assurer que ces personnes respectent les mesures de biosécurité en vigueur (tenir un registre des visiteurs, si possible).

D'éviter tout contact entre les élevages de basse-cour et les élevages commerciaux (ex. : partage de personnel). Surveillez ces signes cliniques chez vos oiseaux :

- Manque d'énergie et d'appétit
- Manque de coordination
- Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets
- Diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille
- Toux, éternuements et signes nerveux
- Mort subite
- Diarrhée

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à joindre de médecin vétérinaire, composez le **450 768-6763** pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le **1 844 ANIMAUX** pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.

Rassemblements d'oiseaux

Actuellement, le MAPAQ ne recommande pas de participer à des rassemblements d'oiseaux provenant de différents élevages (foire, exposition, concours).

Vous pouvez consulter l'information sur le site web suivant : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/maladies-animales/grippe-aviaire>

Soirée réseautage de la relève agricole

Le 27 octobre prochain, au Club de Golf de Beauceville, une activité de réseautage sera organisée pour vous!

- 16h30—Conférence sur les budgets inversés
- 17h30—Présentation des 3 témoignages de relèves agricoles ayant traverser les étapes d'acquisition ou de transfert d'une entreprise.

Il est important d'acheter son billet à la porte à l'adresse suivante : <https://laraca.square.site/> afin de vous assurer d'avoir une place. Il n'y aura pas de vente à la porte. Pour obtenir de l'information, contactez Yan Gosselin au 581-745-6044 ou ygosselin@upa.qc.ca

INVITATION À LA SOIRÉE RÉSEAUTAGE DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE ET HEURE
Jeudi le 27 octobre 2022
Dès 16 h

LIEU
Club de golf de Beauceville
721, route du Golf, Beauceville

CONFÉRENCE À 16 h 30
Le budget inversé par M. Benoît Turgeon

TÉMOIGNAGES À 17 h 30
Mme Valérie Cadrin de la Ferme Valait de Coeur
Mme Amélie Lessard de la Terre du 9
Mme Véronique Boucher de la Bergerie Ovir'O

ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR : **LARACA**
La relève agricole de la Chaudière-Appalaches



<https://laraca.square.site/>



EN COLLABORATION AVEC :



Date limite des inscriptions : 20 octobre

- Producteurs et relèves : 10 \$
- Intervenants : 40 \$

Repas servi sur place!

Pour information, contactez Yan Gosselin à ygosselin@upa.qc.ca



LOTÉRIE 2022

au profit de la seule résidence reconnue en soins palliatifs pour la région Beauce-Etchemins







65 000 \$ À GAGNER



45 tirages

9 décembre 2022

1 ^{er} au 10 ^e :	prix de 500 \$
11 ^e au 40 ^e :	prix de 1 000 \$
41 ^e au 44 ^e :	prix de 5 000 \$
45 ^e :	prix de 10 000 \$

Billets disponibles :
En ligne au www.maisoncatherinedelongpre.qc.ca
À votre Caisse Desjardins
Auprès de vos représentants locaux (listés sur le site web)
À la Maison Catherine de Longpré (418 227-2150)

BILLET
20 \$

No RACJ : 432688-1

Gala Musical

Une présentation de

Chante La Joie






Édition
2022



À 20 h 00

11-12 novembre 2022

Salle de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph

INFO/RÉSERVATIONS:
418 397-6797 / 418 389-4388

ADMISSION
Adulte: 25\$ (prévente 20\$)
17 ans et moins: 10\$



Potage de courge rôtie à l'érable

<https://erableduquebec.ca/recettes/potage-de-courge-a-lerable/>



Ingrédients (Donne 2 portions)

- ◆ 1 courge butternut, coupée en deux sur la longueur épépinée
- ◆ 1 oignon tranché
- ◆ 3 c. à soupe d'huile d'olive
- ◆ 4 c. à soupe de sirop d'érable (de préférence ambré pour son goût riche)
- ◆ 1 tête d'ail
- ◆ 4 tasses de bouillon de poulet ou de légumes ou d'eau

Préparation

1. Préchauffer le four à 200 °C (400 °F). Tapisser une plaque de cuisson de papier parchemin.
2. Y déposer les moitiés de courge côté chair vers le haut et les oignons. Saler et poivrer, puis arroser avec 30 ml (2 c. à soupe) d'huile d'olive et 45 ml (3 c. à soupe) de sirop d'érable. Retourner les courges côté chair sur la plaque.
3. Trancher la partie supérieure de la tête d'ail de façon à en exposer les gousses. Déposer la tête d'ail sur une feuille de papier aluminium et arroser avec le reste d'huile d'olive et de sirop d'érable. Saler et poivrer, envelopper en papillote, puis déposer sur la plaque.
4. Enfourner la courge, les oignons et l'ail et cuire environ 30 minutes ou jusqu'à ce que les légumes soient tendres et bien dorés.
5. Une fois la cuisson terminée, presser la tête d'ail délicatement pour en faire ressortir une purée d'ail et retirer la chair de la courge.
6. Transférer tous les légumes et le jus de cuisson dans la tasse d'un mélangeur. Ajouter le bouillon ou l'eau et réduire en purée lisse. Rajouter du liquide si nécessaire. Rectifier l'assaisonnement.
7. Au moment de servir, ajouter les garnitures désirées.

Mobilier de bureau

La municipalité devra se départir du mobilier actuel en prévision du déménagement dans nos nouveaux locaux. Nous avons un bureau en forme de « L » de couleur bois naturel et un bureau régulier de couleur brune qui seront disponibles pour la vente. S'ajoute à ses deux bureaux une étagère en mélanine blanche. Si vous êtes intéressés par les items mentionnés, que ce soit individuel ou en lot, contactez le bureau municipal, afin de fixer un rendez-vous pour que vous puissiez venir les voir. Si vous désirez acheter les items, transmettez-nous une offre écrite par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com

Prévention incendie

Avec le froid qui s'installe, nous avons commencé à chauffer nos maisons. Il est temps de ramoner votre cheminée et les conduits pour se préparer à l'hiver. Les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de créosote. Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote.

Les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone constituent le meilleur moyen de sauver des vies et celles de vos proches. Ils doivent être installés au plafond ou au mur et à tous les étages de la maison. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies



VIENS FESTOYER
HALLOWEEN AVEC NOUS

prévoyez des habits
activités intérieures
et extérieures

28 octobre

13 h à 16 h

au 154 Rue Houle,
Saint-Victor, QC G0M 2B0
(local de la FADOQ)



Un **transport** est offert **gratuitement**, peu importe votre village ! Veuillez réserver auprès de Marie-Lou Audet au 418-313-2130 **AVANT** le 25 octobre 16h.



HorAire

13h : Arrivée

13 h.30: Début des activités (musique et autres)

14 h.: Début du concours de citrouilles

14 h.30 : Spectacle de Belly-Bulle

15 h.: Poursuite des activités

15 h.30: Remise des prix
(coup de costume et citrouille)

Concours de décoration de citrouilles

Prix de présence: déguisement

Maquillage et spectacle pour enfant

Fée des ballounes

Bonbons

Band de musique



Pour infos :

Gratuit pour les petits et
les grands citoyens de
Robert-Cliche (Beauce-
Centre)



Lutte aux préjugés-Robert-Cliche

418-313-2130

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Guillaume Roy **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment : Jessie Jacques
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-6699

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00